

ESPACE JEUNES



Projet Pédagogique Accessoire à un ALSH 11-17 ans

Communauté de Communes Cœur de Charente
ALSH DE VARS



150 RUE DES LUCIOLES - 16330 VARS
Tel : 06.10.60.58.58 / 06.04.51.46.29
Mail : lmallemanche@coeurdecharente.fr

SOMMAIRE :

- *Présentation de la communauté de communes* ----- Page 3
- *Préambule* ----- Page 8
- *Présentation du projet pédagogique de l'espace jeune* ----- Page 9
- *Présentation des partenaires* ----- Page 11
- *Projet pédagogique jeunes 11/17 ans* ----- Page 12
- *Moyens de communication* ----- Page 18
- *Règles de vie des jeunes* ----- Page 19
- *Règles de vie de l'animateur* ----- Page 20
- *Place et rôle de l'animateur* ----- Page 21
- *Place et rôle du directeur* ----- Page 22
- *Journée type* ----- Page 23
- *Règlement intérieur* ----- Annexe 1



Présentation

De la communauté de communes :

La Communauté de Communes Cœur de Charente (CDC Cœur de Charente) a été créée le 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Située en Pays Ruffécois, elle compte aujourd'hui 50 communes.

Elle est le résultat de la fusion des collectivités de la Boixe (13 communes), du Pays d'Aigre (10 communes) et du Pays Manslois (27 communes) réparties sur une superficie de 603,35 km² pour 22 629 habitants (chiffres INSEE 01/07/2019) et 9 800 ménages. Le territoire compte 38 communes de moins de 500 habitants. La commune la plus peuplée étant Vars qui compte 2081 habitants dont 21 % de moins de 15 ans.

Bien que disparate du nord au sud, la CDC présente majoritairement les caractéristiques d'un territoire rural.

Au Nord de la Charente et au centre de la Région Nouvelle-Aquitaine, les 4 bassins de vie de Cœur de Charente connaissent, en effet, des dynamiques différenciées.

Au sud, le bassin de Vars est marqué par l'influence d'Angoulême, tant pour les ménages (+9,5% entre 2006 et 2016) que pour l'emploi (+17% entre 2006 et 2016). Sa population ne cesse d'augmenter et la part d'actifs est la plus importante du territoire, de même la tranche des 3-17 ans.

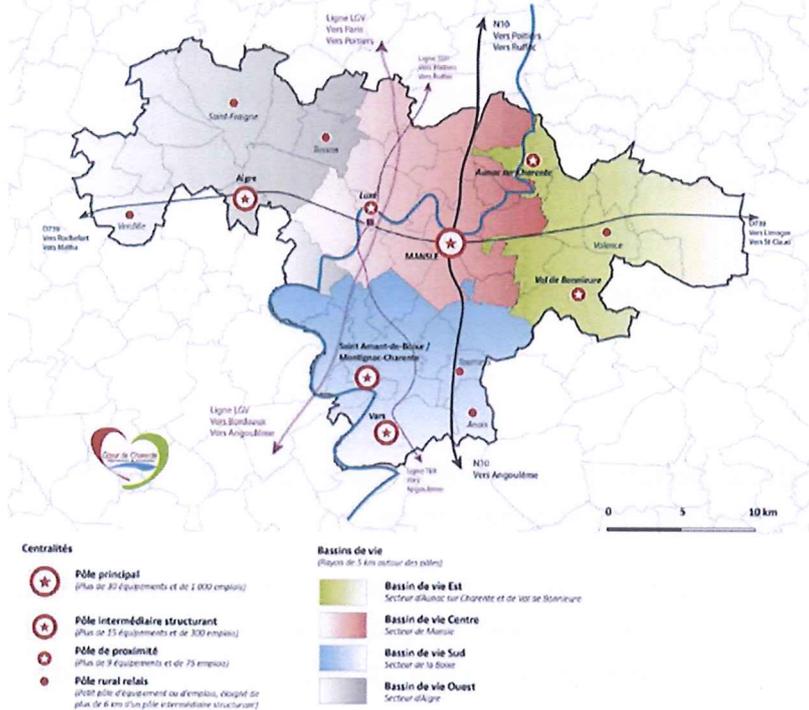
Au nord-est, le bassin de Mansle est également de plus en plus marqué par la périurbanisation résidentielle d'Angoulême et le nombre des ménages y a augmenté de 9% sur la même période. On note une proportion plus importante, sur cette partie du territoire, des jeunes âgés entre 0 et 17 ans. De même pour les personnes âgées de plus de 70 ans. Le nombre d'allocataires est supérieur à celui du département (15,5% pour 9% au niveau de la Charente).

Au nord-ouest, le bassin d'Aigre, malgré son éloignement des grands pôles départementaux (Angoulême, Cognac, Ruffec, Barbezieux), parvient à maintenir un taux d'emploi élevé (0,87) grâce à la commune d'Aigre qui constitue un pôle d'emploi important du territoire de la communauté de communes. Bassin de vie plus isolé des grands centres et des axes de communication structurants : elle est aussi le territoire le moins peuplé. Les actifs âgés entre 15 et 64 ans y sont les moins nombreux du territoire. La part des prestations dans les revenus des allocataires y est ici plus importante : elle représente au moins $\frac{1}{4}$ du revenu de 51,1% des allocataires (en Charente, ce chiffre tombe à 46,1% d'allocataires concernés).

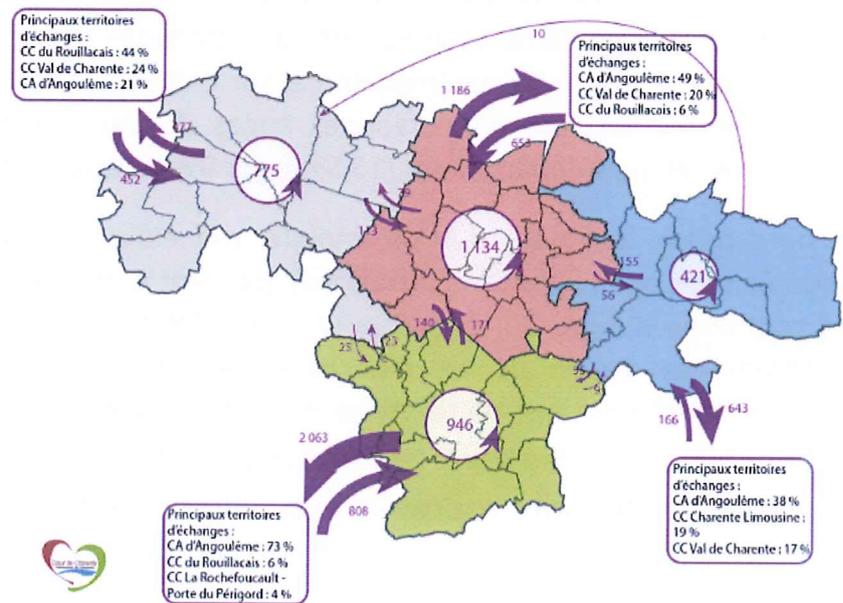
Malgré cela, la dynamique démographique y est moindre, avec une croissance du nombre de ménage d'1,4% seulement entre 2006 et 2016.

Cœur de Charente jouit d'une position géographique à la croisée d'axes majeurs (N10) et secondaires (RD 739, RD 737, RD 27). L'axe ferroviaire Paris-Bordeaux qui permet de rejoindre Paris depuis Luxé en 2h30 avec une correspondance à Angoulême, permet également à la Communauté de Communes d'occuper une position géographique stratégique.

Le tissu économique de Cœur de Charente reflète le caractère rural du territoire.



Mobilités domicile-travail entre les bassins de vie de Cœur de Charente



Source : Insee, RGP 2015

L'offre éducative et d'accueil est complète sur le territoire jusqu'au niveau collège. Le territoire compte 3 maisons de la petite enfance, 3 centres de loisirs, une école multisports à Aigre, et une ludothèque itinérante.

26 établissements scolaires sont présents sur le territoire. En ce qui concerne l'enseignement du second degré, le territoire compte 3 collèges sur les communes d'Aigre, Mansle et Saint-Amant-de-Boixe. Aucun lycée n'est présent sur le territoire, les élèves sont majoritairement répartis entre les lycées de Ruffec au nord et d'Angoulême au sud du territoire, la gare de Luxé étant un support d'accessibilité essentiel pour les élèves du territoire.

Si l'offre jeunesse est bien développée, il existe toutefois un enjeu à développer des structures d'accueil à destination du jeune enfant et de la jeunesse de façon plus générale. Le projet de construction d'un pôle enfance jeunesse à Vars vise ainsi à proposer une offre complète aux habitants avec un multi-accueil (crèche et halte-garderie), un relais de la parentalité, un centre de loisirs, mais aussi un espace jeune pour les 11-17 ans.

Sur l'ensemble du territoire, le tissu associatif est très présent puisque 319 associations y sont recensées. Majoritairement à caractère sportif (44% d'entre elles), à caractère social (24%) ou culturel, elles participent au dynamisme du territoire.

Les équipements au service de la population y sont également développés. Les services suivants sont déployés sur la CDC :

- 3 services Maison de la Petite Enfance (situés à Aigre, Mansle et Vars). Ces trois structures gérées par la CDC offrent chacun 3 services : Relais Assistantes Maternelles (RAM), Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et accueil occasionnel. , actuelle structure MPE située à Vars au pôle Enfance Jeunesse : celui-ci regroupe, à compter de mai 2022, les services ALSH et MPE.
- 3 Accueils de Loisirs sans Hébergement (situés à Aigre, Mansle et Vars) : ils proposent, en dehors du temps scolaire, un temps d'accueil et d'animation pour les enfants âgés de 3 à 10 ans (mercredis et vacances scolaires) et, pendant les congés scolaires, pour les ados (11-17 ans). Celui de Mansle est géré par l'espace Arc-en-Ciel par convention avec la CDC : les deux autres sont gérés directement par la collectivité. Le Centre de Loisirs de Vars, à compter du mois d'avril 2022 sont situés 150 rue des Lucioles (à Vars).

Deux centres sociaux sont présents sur le territoire : l'Espace Arc-En-Ciel en premier lieu. En plus du service ALSH rendu pour le compte de la CDC, celui-ci offre plusieurs autres services : actions à destination des seniors (journées Intergénérationnelles par exemple), MSAP (permanences Maison des Service Au public), vestiaire solidaire (don et vente de vêtements à prix modiques) ... Le Centre social « Le hérisson » intervient quant à lui dans le cadre de la médiation et l'accompagnement des gens du voyage ;

- Le territoire compte par ailleurs un réseau de Maison France Services/Espace France Services. Sont aujourd'hui en service la MSAP de Mansle gérée par le centre social et culturel du Pays Manslois. La MSAP de Vars gérée par la commune de Vars est ouverte

- depuis le 1^{er} décembre 2021. L'espace itinérant France services assuré par Emmaüs Ruffec via l'Emmabus est entré en service en juillet 2021 et assure des permanences sur les communes de Verdille, Saint-Fraigne, Tusson, Valence et Saint-Amant-de-Boixe.
- La Maison des Solidarités (MDS) est installée à Mansle : ce service gratuit assuré par le département est un lieu ressource pour les familles. Les équipes pluridisciplinaires sont réparties en trois spécificités liées à la protection de l'enfance, l'enfance et l'insertion-prévention. Une antenne est également présente à Ruffec.
- 26 écoles maternelles et/ou primaires et leurs 76 classes permettent la scolarisation de 2 000 enfants sur le territoire. Les collèges de Mansle, Saint Amant de Boixe et Aigre prennent le relais pour environ 937 élèves. Pas de lycée sur le territoire : les plus proches sont situés à Ruffec ou Saint Yrieix ;
- Des équipements sportifs et culturels communaux et communautaires complètent l'offre d'infrastructures et de service, tel que la piscine intercommunale (située à Mansle), les complexes sportifs multisports (Aigre, Mansle, Saint-Amant-de-Boixe, Vars), la baignade dite « du Portal » (Vars) ou le plan d'eau « Les Gours », le site de Puymérle (Aussac-Vadalle) et le réseau des 12 bibliothèques de Cœur de Charente.

La Communauté de Communes Cœur de Charente est présidée par M. Christian Croizard depuis juillet 2020. Le bureau communautaire compte par ailleurs 9 vice-présidents. Mme Christine Soury a été élue vice-présidente et, à ce titre, dispose d'une délégation en matière de politique « enfance et jeunesse ».

Les élus ont construit ensemble un projet de territoire en matière d'action sociale acté par la signature d'une Convention Territoriale Globale.

Cette convention dessine les orientations politiques décidées par les élus, après étude diagnostique du territoire et participation des habitants, et ce pour les quatre prochaines années. La construction d'un pôle Enfance Jeunesse fait partie des projets inscrits dans la CTG, de même que les actions en faveur du soutien à la parentalité ou l'écriture du PEDT, mais également le développement et l'accès à la culture dès le plus jeune âge.

La Communauté de Communes est également impliquée avec l'Espace Arc-en-Ciel pour les actions suivantes, contractualisées à travers une convention :

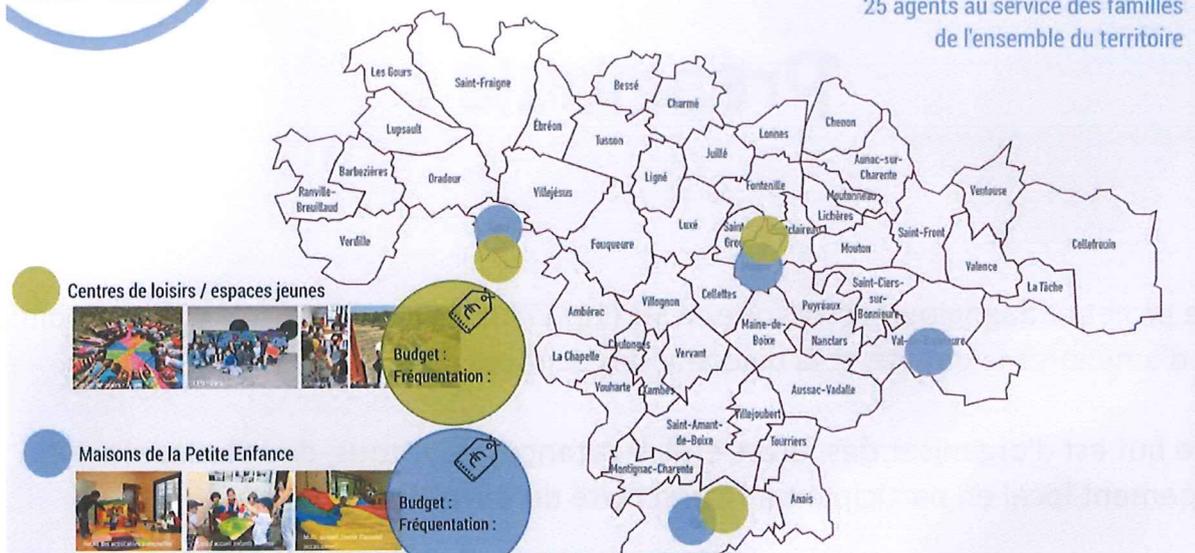
Action 1 : Accueil de Loisirs Sans Hébergement des 3-17 ans (ALSH périscolaires et extra-scolaires) de Mansle

Action 2 : Ludothèque mobile

Action 3 : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Action 4 : Été Actif et Solidaire

Action 5 : Secrétariat des services précités et de la Maison de la Petite Enfance de Mansle



La Communauté de Communes Cœur de Charente comptabilise 711 enfants âgés de 0-2ans et 2088 enfants âgés de 3 à 10 ans (Données CAF de la Charente_2020).

Sur le territoire, plusieurs modes d'accueil s'offrent aux familles :

- 3 MPE, services de la CDC : elles proposent trois services, à savoir RAM, LAEP et multi-accueil ;
- 119 assistantes maternelles pour environ 429 places d'accueil à domicile,
- 2 MAM : à Tourriers (depuis janvier 2019) et à Vars (ouverte depuis novembre 2019) pour un total de 26 places.

Les multi-accueils des Maisons de la Petite Enfance répondent aux besoins des familles en matière d'accueil occasionnel, urgent ou régulier, pour les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. Selon les structures, la capacité d'accueil est de :

- 10 places à Aigre, ouvertes les mardis (matin) et jeudis (journée)
- 12 places à Mansle, ouvertes les lundis et vendredis (journée), hors vacances scolaires
- 24 places projetées à Vars à l'ouverture puis à terme (sous 24 mois) 39/40 places, ouvertes du lundi au vendredi (journée)

Ces services sont ouverts à toutes les familles, quelles que soient leur situation sociale, professionnelle, familiale ou culturelle et religieuse.



Préambule :

Le projet pédagogique accessoire ALSH (11/17Ans) s'inscrit dans la volonté politique des élus d'améliorer la qualité et la diversité des services.

Le but est d'organiser des loisirs et des vacances pour tous, de valoriser le développement local en participant à l'attractivité du territoire.

Le projet pédagogique de l'Espace Jeunes, en lien avec le projet éducatif, mis en place par la commission Enfance/Jeunesse, est élaboré par le président et les élus : il est axé en priorité sur la citoyenneté. Les intentions éducatives ont été rédigées par l'animateur responsable des jeunes en corrélation avec le coordinateur et le directeur de la structure de Vars.

L'Espace jeunes 11-17 ans est un service en lien avec la structure d'Accueil de Loisirs sans hébergement de Vars.

L'organisateur de l'Espace Jeunes est la Communauté de Communes Cœur de Charente dont le siège est situé 10 Route de Paris 16560 TOURRIERS. C'est un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale).

La Communauté de Commune Cœur de Charente met en place un nouvel Espace Jeunes pour les 11/17 ans sur la commune de Vars. L'intérêt d'un secteur jeunesse sur la commune est d'accompagner le passage de l'enfance à l'adolescence et de l'adolescence à la responsabilité de l'âge adulte.

Les jeunes viennent principalement de la Communauté de Communes Cœur de Charente ainsi que d'autres communes extérieures.

L'Espace Jeunes est agréé par la SDJES (Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) pour 12 places. Il est encadré par un animateur diplômé BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), comme l'exige la réglementation. Mais aussi diplômé du BAFA, l'effectif peut être augmenté lors de la présence d'un(e) animateur (trice) supplémentaire.

L'accès doit se faire dans le respect d'autrui et est régi par le règlement intérieur.

Le fonctionnement de l'Espace Jeunes s'organise pour les jeunes et avec les jeunes.

PRÉSENTATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'ESPACE JEUNES :

Organisation : Communauté de Communes Cœur de Charente

Adresse siège social : 10 route de Paris 16560 TOURRIERS

Administratif : 150 Rue des lucioles 16330 VARS *

Implantation : 150 Rue des lucioles 16330 VARS *

Numéros d'agrément :

- **Périscolaire** : 0160029AP000116
- **Extrascolaire** : 0160029CL000216

Téléphones :

- CDC = 05.45.20.68.46
- ALSH = 05.45.20.09.67 / 06.04.51.46.29
- Animateur Jeunes : 06.10.60.58.58

Mails :

- Général : secretariat@coeurdecharente.fr
- Animateur jeunes : lmallemanche@coeurdecharente.fr

Président CDC : M. CROIZARD Christian

Vice-présidente Enfance /Jeunesse : Mme SOURY Christine

Les services de la C.D.C sont pilotés par Mme Sophie MEVELLEC, Directrice Générale des Services.
Les services Enfance –Jeunesse sont quant à eux sous la responsabilité de Mme Anne-Laure FAURE.

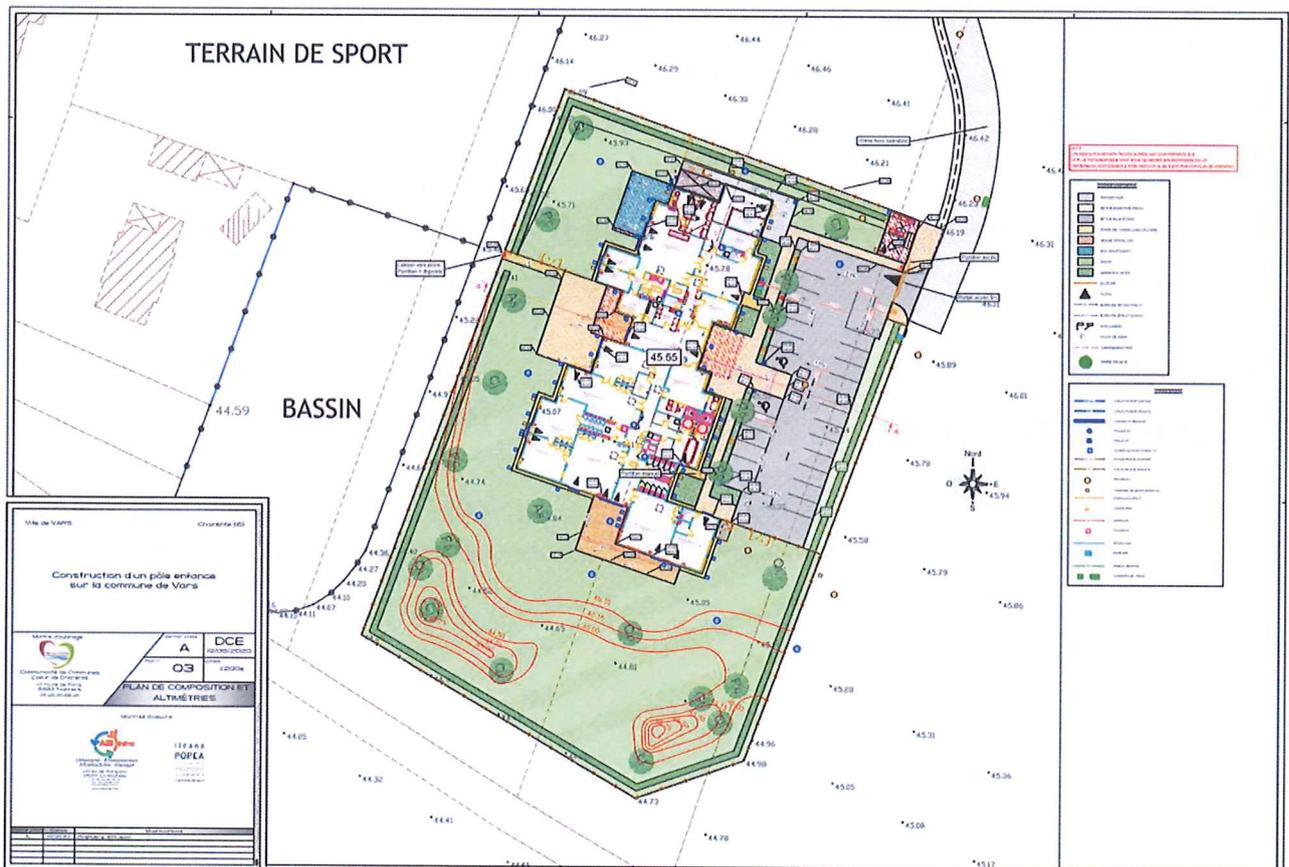
<u>PERSONNELS</u>	<u>QUALIFICATIONS</u>	<u>FONCTIONS</u>
Mr LAFFORT Anthony	BAFA* / BAFD*	Directeur A.L.S.H De VARS
Mme TUYERAS Daphnée	BAFA* / BAFD*	Adjointe de direction Directrice de séjour 5/11ans
Mr MALLEMANCHE Loïc	BAFA */BAFD*	Responsable Espace Jeunes Directeur de séjour 12/17 ans

* *Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur*

* *Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur*

A noter :
L'espace jeunes intègre ses nouveaux locaux au sein du
pôle enfance-jeunesse, 150 rue des Lucioles – 16 330 Vars,
premier semestre 2022.

Cf plan joint



PRÉSENTATION DES PARTENAIRES :

→ Partenaires financiers de la structure :

- Communauté de Communes Cœur de Charente (organisateur)
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF)
- MSA (familles allocataires)
- Comités d'Entreprises (CE)
- Service Départemental (SDJES)

→ Moyens à proximité :

Mis à disposition par la Mairie de VARS :

- un gymnase
- une médiathèque
- un city stade multisports
- un terrain de foot
- un terrain de tennis
- un terrain de pétanque
- une salle des fêtes

→ Divers :

- une superette
- une baignade surveillée au PORTAL (période estivale)
- une base nautique de SAINT-YRIEIX (période estivale)
- des circuits de randonnée
- deux centres équestres (LE PORTAL, BALZAC)

PROJET PÉDAGOGIQUE

ESPACE JEUNES 11/17 ANS :

➤ Intention éducative du projet pédagogique :

A : Intégrer l'espace jeune dans la vie de la Communauté de Communes :

a) Objectif général : Proposer des actions en direction des jeunes de Vars et des communes environnantes. Réunir un maximum d'adolescents au sein de l'espace jeune pour éviter l'isolement.

Objectif opérationnel : Valoriser ponctuellement un planning varié et attractif.

Moyen : Des activités et des sorties en rapport avec cette tranche d'âge.

Indicateur de réussite : Avoir une fréquentation régulière et croissante.

b) Objectif général : Participer à des événements organisés par les associations locales avec les jeunes.

Objectif opérationnel : Être acteur pendant les périodes extrascolaires de la vie associative de la Communauté de Communes.

Moyen : Les associations du territoire.

Indicateur de réussite : Permettre à l'Espace Jeunes de se faire connaître et de créer des projets en partenariat avec d'autres acteurs de la CDC.

c) Objectif général : Travailler en collaboration avec le collège Eugène Delacroix afin d'avoir des projets communs.

Objectif opérationnel : Mettre en œuvre des projets occasionnels en relation avec l'Enseignement Pratique Interdisciplinaire (EPI) mis en place au collège.

Moyen : Le collège, un animateur qualifié et une salle mise à disposition.

Indicateur de réussite : Avoir des effectifs réguliers et croissants.

B : Apprendre et savoir vivre en collectivité :

a) Objectif général : Permettre aux jeunes de mener des projets collectifs.

Objectif opérationnel : Créer pendant les vacances des projets inter-centre avec un thème défini.

Moyen : Mise en place des projets d'animations.

Indicateur de réussite : Réalisation d'un projet d'animation par et avec les jeunes au moins une fois par mois.

b) Objectif général : Impliquer les jeunes dans le fonctionnement de l'espace jeune.

Objectif opérationnel : Au début de chaque période, les plannings d'activités sont construits avec les jeunes.

Moyen : Les jeunes, le matériel mis à leur disposition et un animateur diplômé.

Indicateur de réussite Régularité de la fréquentation grâce à l'investissement personnel des jeunes.

c) Objectif général : Mettre en place des temps de partage et d'écoute.

Objectif opérationnel : Chaque jour, un temps d'échange et un bilan oral ou écrit, sera établi durant la collation de fin d'après-midi. Chaque jeune pourra s'exprimer librement grâce à la mise en place d'un bâton de parole ainsi qu'avec une boîte à discussion.

Moyen : Les temps de partage et d'écoute et un animateur diplômé.

Indicateur de réussite : Le nombre de jeunes qui prendront la parole de façon régulière.

C : Accompagner les jeunes au cours de leur adolescence :

a) Objectif général : Prévenir et lutter contre les dérives délictuelles et addictives.

Objectif opérationnel : à tout moment, discuter avec les jeunes des risques de consommation de tabac, d'alcool, de drogue et de sexualité.

Moyen : l'animateur, la prévention routière, la gendarmerie...

Indicateur de réussite : Stabilisation ou baisse de la consommation.

b) Objectif général : Accompagner les jeunes dans leur orientation scolaire et professionnelle.

Objectif opérationnel : Lors de temps d'échanges, discuter avec les jeunes de leurs envies, et des moyens dont ils disposent pour construire leur avenir. L'animateur pourra accompagner et guider les jeunes tout au long de leur cursus scolaire et professionnel vers les partenaires adaptés aux projets des jeunes.

Moyen : Les filières scolaires et professionnelles (conseiller d'orientation, chef d'entreprise locaux ...)

Indicateur de réussite : Le nombre de jeunes ayant réussi à trouver une orientation.

c) Objectif général : Rester à l'écoute, en étant bienveillant afin de créer un lien de confiance avec les jeunes.

Objectif opérationnel : Écouter et rassurer les jeunes à travers leurs doutes et difficultés tout au long de leur vie quotidienne.

Moyen : Faciliter des temps d'échange, la disponibilité de l'animateur et/ou du directeur.

Indicateur de réussite : pendant chaque période de vacances, un lien de confiance avec le jeune est mis en place par l'animateur afin de favoriser le dialogue.

D : Sensibiliser au respect et à la différence :

a) Objectif général : Attirer l'attention sur le respect de soi et d'autrui, la sécurité, des biens et de la citoyenneté.

Objectif opérationnel : Au début de chaque période (mercredis, samedis, et vacances) les règles de vie sont établies et décidées en concertation avec les jeunes.

Moyen : respecter les règles de vie définies ensemble.

Indicateur de réussite : baisse des avertissements et des sanctions car le jeune respecte les règles.

b) Objectif général : Rencontrer et échanger avec les acteurs locaux pour la sensibilisation au handicap.

Objectif opérationnel : Régulièrement, favoriser la pratique d'handisport adaptée à tous.

Moyen : Une équipe d'animation formée et une optimisation de l'infrastructure, du matériel adapté et des partenaires.

Indicateur de réussite : Nombre d'actions mises en place au moins une fois par an en direction de jeunes avec des partenaires diplômé.

E : Faire vivre de nouvelles expériences aux jeunes :

a) Objectif général : Faire aimer le sport aux jeunes à travers des activités novatrices.

Objectif opérationnel : lors des périodes extrascolaires, faire apprécier et découvrir des variantes de sports aux jeunes en les appliquant dans l'élaboration des règles.

Moyen : Matériel sportif et pédagogique, un animateur qualifié et diplômé.

Indicateur de réussite : reconduction des activités à la demande des jeunes.

b) Objectif général : Sensibiliser les jeunes à l'art et à la culture.

Objectif opérationnel : Lors de déplacement, saisir toutes opportunités de faire découvrir des expositions, des lieux, des artistes aux jeunes.

Moyen : Le patrimoine, les musées, les bibliothèques, les médiathèques.

Indicateur de réussite : Nombre de jeunes inscrits et mixité des groupes (garçons- filles).

c) Objectif général : Comprendre et utiliser les nouvelles technologies.

Objectif opérationnel : Régulièrement, sensibiliser les jeunes à leur environnement technologique et prévenir des risques. Pendant les périodes de vacances les jeunes pourront utiliser les outils à leur disposition sans impacter la vie collective.

Moyen : Ordinateur, consoles de jeux, internet, smartphone, promeneurs du net...

Indicateur de réussite : Une meilleure connaissance et utilisation des nouvelles technologies.

F : Encourager l'hygiène et la propreté :

a) Objectif général : Favoriser une alimentation saine, équilibrée et variée.

Objectif opérationnel : Tout au long de l'année et pendant les vacances scolaires, les jeunes réaliseront des achats pour des collations équilibrées avec un budget prédéfini avec les ados. Les jeunes doivent prendre conscience de la difficulté de réaliser un goûter équilibré en lien avec un budget établi.

Moyen : animateur, équipements du territoire.

Indicateur de réussite : La bonne gestion du budget ainsi que la composition équilibrée des menus.

b) Objectif général : sensibiliser les jeunes sur leur hygiène corporelle.

Objectif opérationnel : après chaque séance de sport, les jeunes seront fortement incités à prendre une douche et changer de vêtements. L'animateur insiste sur l'importance d'être propre sur soi (pour soi, pour les autres) et le bien-être qui en découle. Importance de l'estime de soi à travers l'hygiène et la présentation.

Moyen : Douches individuelles de la salle de sport.

Indicateur de réussite : L'état d'hygiène des jeunes.

c) Objectif général : favoriser l'hygiène et la propreté lors des repas et du goûter.

Objectif opérationnel : Systématiquement les jeunes devront se laver les mains avant de mettre le couvert et après chaque repas. Que les jeunes soient garants et respectent les règles d'hygiène élémentaires de l'espace jeunes.

Moyen : Les équipements du réfectoire.

Indicateur de réussite : L'habitude prise par les jeunes sans avoir à répéter la nécessité du lavage des mains.

MOYENS DE COMMUNICATION :

<u>INTERNE</u>	<u>EXTERNE</u>
Réunions de préparations (périscolaire et extrascolaire).	Documentations diffusées chez les partenaires de l'organisation.
Communication de l'équipe d'animation : e-mail, téléphone... Site internet www.coeurdecharente.fr Promeneur du Net	Les personnes souhaitant recevoir plus d'informations sur le fonctionnement et sur les modalités d'inscription peuvent prendre contact avec l'animateur et/ou le directeur. Par téléphone, SMS, par e-mail, ou par biais du site internet de la CDC.
Documentations envoyées aux familles : -Prospectus -Pré-inscription -Documentation générale	Réunions d'informations et de sensibilisations <u>gratuites</u> auprès des jeunes et de leur famille sur des thèmes de la vie quotidienne (drogues, tabac, alcool, jeux...)
Jeunes ayant fréquenté le Centre de Loisirs et les séjours par un listing.	Affiches.
	Bouche à oreille.
	Articles diffusés dans la presse.
	Reconnaissance de l'ALSH de VARS (identification par les familles et des jeunes de l'équipe d'animation)

REGLES DE VIE DES JEUNES :

Ces règles de vie permettent aux jeunes de respecter les valeurs de l'espace jeunes.

<u>NEGOCIABLE</u>	<u>NON NEGOCIABLE</u>
<i>Usage du téléphone (Temps calme, temps de transport)</i>	<i>Consommation d'alcool ou de drogues Pratiques sexuelles.</i>
<i>L'organisation des activités. Le type d'activité. La participation aux activités.</i>	<i>La politesse.</i>
<i>Les repas, les collations. Le menu. La gestion du budget dédié</i>	<i>Rangement des salles et du matériel après les activités.</i>
<i>La gestion des temps libres.</i>	<i>Respect de l'animateur de des consignes de sécurité.</i>
<i>L'utilisation de son propre argent de poche par le jeune à des fins individuelles ou collectives.</i>	<i>LES RELATIONS : - l'organisateur (CDC) - le directeur - les animateurs - le cuisinier - l'agent d'entretien - le personnel extérieur - les intervenants extérieurs -les jeunes</i>
<i>L'usage des appareils photos, consoles de jeux portables.</i>	<i>La violence verbale et/ou physique Envers soi-même ou autrui</i>
<i>Le planning d'activités pour les temps extrascolaires des futures vacances.</i>	<i>Le respect du règlement intérieur.</i>
	<i>Avoir une bonne hygiène corporelle et se laver les mains avant et après chaque repas, être propre...</i>

REGLES DE VIE DES ANIMATEURS :

Ces règles de vie permettent aux animateurs (trices) de respecter les valeurs de l'espace jeunes.

<u>NEGOCIABLE</u>	<u>NON NEGOCIABLE</u>
<i>L'usage du téléphone en concertation avec le directeur et sous certaines conditions (situations d'urgences).</i>	<i>Consommation d'alcool ou de drogues Pratiques sexuelles.</i>
<i>La cigarette pendant le temps de pause.</i>	<i>Tabac devant les jeunes.</i>
<i>Les horaires</i>	<i>Téléphone sur le temps d'encadrement des groupes.</i>
	<i>La ponctualité.</i>
	<i>La présence aux réunions. (sauf si motif grave).</i>
	<i>Un langage approprié envers les jeunes et la hiérarchie.</i>
	<i><u>Les relations :</u> -organisateur (CDC) -familles -enfants -le cuisinier -l'agent d'entretien -le personnel extérieur -les jeunes</i>
	<i>Respect du projet pédagogique et du règlement intérieur.</i>
<i>Ces règles de vie permettent aux animateurs (trices) de respecter les valeurs de l'espace jeunes.</i>	<i>Avoir une bonne hygiène corporelle et se laver les mains avant et après chaque repas.</i>

PLACE ET ROLE DE L'ANIMATEUR :

L'animateur de l'Espace Jeunes a pour fonction de :

- Veiller à la sécurité physique, affective et morale des jeunes.
- Veiller aux relations avec les partenaires et prestataires.
- Veiller au respect de la hiérarchie.
- Veiller aux relations avec les familles et les jeunes.
- Veiller à L'élaboration du projet pédagogique en collaboration avec le directeur.
- Veiller au rôle de médiateur et de coordinateur auprès des jeunes.
- Connaître les différentes autorisations parentales.
- Connaître le suivi sanitaire (fiches sanitaires, PAI etc...)
- Veiller aux relations avec les jeunes.
- Assurer la gestion des différents temps d'activités.
- Assurer la gestion des différents temps de la vie quotidienne.
- Être garant des règles d'hygiène de vie. (alimentaire et corporelle).
- Montrer l'exemple sur la politesse et le comportement.
- S'adapter en fonction des groupes (composition et effectif).
- D'appliquer le projet pédagogique.
- D'avoir connaissance des jeunes qui peuvent être pris en photo ou non (droit à l'image) et donc connaître le dossier de chacun(e).
- Veiller à ce que le jeune s'amuse et prenne du plaisir tout au long de la journée.

PLACE ET ROLE DU DIRECTEUR :

Le directeur est garant du bon fonctionnement des services qui lui sont confiés. Il est en charge de l'équipe d'animation ainsi que des jeunes qui fréquentent l'espace jeunes.

Il a donc pour fonction de :

- Veiller à la sécurité physique, affective et morale des jeunes, de son équipe d'animation.
- Veiller aux relations avec l'organisateur.
- Veiller au respect de la hiérarchie.
- Veiller aux relations avec les partenaires et les prestataires.
- Veiller aux relations avec les familles.
- Élaborer le projet pédagogique avec son équipe d'animation.
- Avoir un rôle de médiateur et de coordinateur auprès des participants.
- Connaître les dossiers des jeunes inscrits à l'ALSH (autorisations diverses, particularités à intégrer dans la prise en charge du jeune...).
- Connaître le suivi sanitaire des jeunes et des animateurs.
- S'assurer du bon fonctionnement des réservations et inscriptions.
 - Gérer le budget.
 - Veiller aux respects d'hygiène.
 - Veiller au respect des lieux et du matériel.
- Élaborer les menus et contrôler le suivi de l'économat.

JOURNÉE TYPE :

MERCREDIS et SAMEDIS : Temps périscolaires

12h00-13h30 : Repas

13h30-14h30 : Accueil des jeunes

14h30-16h00 : Activités et/ou sorties

16h30-17h00 : collation

17h00-18h30 : Bilan / temps libre / départ échelonné

VACANCES SCOLAIRES : Temps extrascolaire

7h30-9h00 : Accueil des jeunes

9h00-9h30 : Échange et explication de la journée

9h30-12h00 : Activités et/ou sorties

12h15-13h30 : Repas

13h30-14h00 : Temps libre, détente, projets

14h00-16h30 : Activités et/ou sorties

16h30-17h00 : collation

17h00-18h30 : Bilan / temps libre / départ échelonné

L'espace Jeunes sera ponctuellement ouvert les soirs de semaine pour les adolescents sur demande ou lors de manifestations, de débats organisés par l'animateur.

A VARS, LE 17 juin 2024

CACHET DE L'ORGANISATEUR

COMMUNAUTE DE COMMUNES

COEUR DE CHARENTE

10 Route de Paris

16560 TOURRIERS

Siret : 20007202300019

